



Offre de co-investissement FTTH – Juin 2017

ACTE D'ENGAGEMENT DE CO-INVESTISSEMENT

En dehors de la zone très dense

« Nom et adresse du Client »

« Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion »

« Le Client » adhère aux conditions de l'offre de Co-investissement prévues au Contrat de Co-investissement FTTH qui a été communiqué par Covage THD et qui est retourné signé avec le présent Formulaire d'adhésion.

« Le Client » donne irrévocablement son accord pour le Co-investissement des nouveaux logements équipés en fibre optique par Covage THD, selon les modalités et dans les communes ci-après (premier tableau à remplir par le Client (Annexe 6-2), second tableau à remplir par Covage THD (Annexe 6-1)) :

Covage THD se réserve la possibilité de conditionner le déploiement en fonction du nombre minimum d'autres Opérateurs Commerciaux sur la commune considérée. Dans le cas où le nombre d'autres Opérateurs Commerciaux demandé ne serait pas atteint, l'engagement formulé par le Client sur la commune considérée sera considéré par l'Opérateur comme nul et non avenue.

Le Client accepte de produire, le cas échéant, au bénéfice de l'Opérateur la garantie financière prévue au Contrat de Co-investissement FTTH.

Etabli en deux (2) exemplaires dont une version électronique et un original par voie postale, en recommandé avec avis de réception.

Pour le Client,

Fait à « Ville », le « date »